

## Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2024.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 24/24 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025  
(*M. Frédéric Stoll, 1<sup>er</sup> membre*).
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 24 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre et Sandra Van Olmen Ray, ainsi que MM. Pascal Iuliano et Philippe Meylan sont excusés.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est **adopté à l'unanimité des membres présents**.

#### 3. Communications de la Présidente

La Présidente *Mme Corinne Baltar* nous informe que la prochaine conférence d'agglomération (agglôY) aura lieu le 6 novembre prochain.

#### 4. Communications de la Municipalité

*Le Syndic M. Frédéric Rohner* nous informe sur plusieurs sujets :

- Une séance d'information publique concernant l'agglôY sera organisée début 2025.
- En principe, un préavis relatif au règlement sur les taxes de séjour sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil communal.
- Une nouvelle Secrétaire municipale entrera en fonction le 1<sup>er</sup> décembre prochain, et c'est un soulagement pour la Municipalité.

#### 5. Préavis 24/24 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

*M. Frédéric Stoll* nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner ainsi que de MM. Christophe Martin, Pascal Iuliano et de lui-même.

La commission estime que la situation financière est saine à ce jour, mais qu'il est nécessaire de rester vigilant à l'avenir sur l'évolution de la situation. De nombreux points, comme l'impact de la nouvelle péréquation financière, l'augmentation des coûts de l'énergie et d'autres charges générales, ainsi que les investissements devant encore être réalisés, pourraient nous obliger à moyen terme, d'augmenter le taux d'imposition.

Dans ses conclusions, la commission recommande d'accepter le préavis qui propose de reconduire pour 2025 le taux de coefficient communal à **64.5 %** de l'impôt cantonal de base, ainsi que les autres montants et taux figurant dans l'actuel arrêté d'imposition.

La parole est ensuite donnée à *M. Pierre-Alain Lunardi*, Municipal en charge des finances, qui nous fait une analyse de la situation financière de la commune.

- « Depuis plusieurs années, la commission de gestion reproche à la Municipalité de ne pas savoir où l'on va avec le budget de l'année suivante, au moment de définir le taux d'imposition ; c'est donc sur un vote de confiance que le Conseil communal devait se prononcer sur le taux d'imposition, sans avoir le recul nécessaire au niveau du budget et de son impact ».

Cette année un pré-budget a donc été établi permettant de voir les tendances pour 2025 et de justifier le maintien du taux d'imposition.

*M. Lunardi* nous informe sur les différentes réflexions à avoir, tant au niveau de politique économique, que de la gestion communale (entre le frein à l'endettement et la politique d'investissement), et comment anticiper les besoins de la commune en terme de budget.

- Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de retards en matière d'investissement. En terme de planification des projets, nous devons être particulièrement attentif, car lorsque l'on commence à accumuler des retards, ce sont les investissements qui augmentent et donc les charges pour la collectivité qui deviennent conséquentes.

Il faudra également surveiller l'évolution des coûts en terme de gestion interne. La question restant ouverte, est de savoir si nous devons changer de paradigme ces prochaines années. - Je pense que oui, notamment en raison de la nouvelle péréquation qui va arriver et impacter fortement les communes. Lorsque nous augmentons le taux d'imposition de 1 point, sur une moyenne de 10 ans, nous encaissons Fr. 35'000.-- . Si nous voulons assumer le montant des investissements prévus, cela représenterait une augmentation de 10 points d'impôt !

Cette année, le Canton a mis en place un certain nombre d'indicateurs permettant de voir la santé financière des communes. Ces informations sont à trouver sur le site de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Le focus pour notre commune, indique que nous avons un taux d'endettement relativement bon, mais que la capacité d'autofinancement se révèle juste suffisante. Nous arrivons donc à la limite de ne plus pouvoir assumer nos investissements. Cela doit nous pousser à la réflexion de la manière à appréhender l'avenir.

Nous devons nous questionner sur les montants que nous mettrons dans le budget en terme de fonctionnement et d'investissement : jusqu'à un montant de Fr. 50'000.--, nous pouvons le mettre dans le budget de fonctionnement, au-dessus, nous devrions passer par l'investissement .

*M. Lunardi* préconise qu'à l'avenir, il faudrait davantage passer par l'investissement avec l'établissement de préavis, ce qui aurait plusieurs effets positifs, avec l'avantage de permettre au Conseil de faire des choix sur des options à prendre ou non. Cela permettrait aussi d'amortir les investissements en les diluant dans le temps, et éviterait ainsi d'avoir de gros impacts financiers en peu de temps.

Nous devons également continuer à mettre en place une politique d'investissements, et de se tenir à la planification prévue ; car quand le retard s'accumule, cela apporte des pressions financières relativement importantes ; nous pouvons prioriser, adapter, avoir la souplesse nécessaire, mais faire attention en terme d'impact financier.

C'est en anticipant que l'on pourra avoir une planification financière des plus optimales.

La discussion étant ouverte, *M. Claude Wüthrich* remercie chaleureusement *M. Pierre-Alain Lunardi* de sa présentation, et apprécie fortement la manière d'aborder les choses pour l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1 :** Les points de l'arrêté d'imposition 2024 sont reconduits pour l'année 2025

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 6. Autres informations de la Municipalité

*M. Pierre-Alain Lunardi* nous fait une présentation sur écran concernant la gestion de crise au niveau communal.

A partir de l'année prochaine, toutes les Municipalités devront suivre une formation en terme de gestion de crise.

Cette présentation a pour but d'en expliquer le programme, car Montagny est une commune pilote dans ce projet. Une conférence de presse publique sera organisée dans cette salle à ce sujet, en février prochain.

### Résumé de la présentation de M. Lunardi :

- Le Conseil d'État va faire une analyse de risques tous les 5 ans (au lieu de 10 actuellement) en raison de leur évolution relativement rapide. Ces risques sont répartis en trois catégories : - les dangers naturels – technologiques - et sociétaux. *M. Lunardi* nous montre deux exemples sur son tableau, qui illustre l'évolution des risques en ce qui concerne l'environnement et ce qui est technologique.

Dans le plan climat élaboré par le Conseil d'État, un des points concerne la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'agira de s'adapter à ses impacts, dans tous les départements et tous les services, tant du point de vue de la prévention que de la planification de l'intervention.

Trois projets (sur 5) concernent directement les communes, dont l'élaboration des dossiers communaux pour les 300 communes vaudoises.

Outre la formation proprement dite, il y aura également les points de rencontre d'urgence (PRU) à mettre en place en cas de black-out énergétique (pour Montagny, dans la salle du Conseil).

Un autre projet concernant les communes, sera la méthode pour alarmer la population.

Beaucoup de détails et d'informations sont encore donnés par *M. Lunardi* avant de clôturer cette présentation.

## 7. Interventions individuelles et divers

- *M. Christian Cochet* soulève la problématique du traitement des déchets plastiques avec l'introduction du sac taxé LEO, qui suscite bien des polémiques au sein de la population. Il y a d'autant plus d'incompréhension en sachant que ces plastiques continuent de partir à l'incinération, l'usine de tri n'étant pas construite !

Dans ses explications, *M. Eric Stoll*, Municipal en charge des déchets, nous révèle que la Municipalité a été informée par Grandson que dès le mois de septembre la benne des déchets plastiques serait supprimée et qu'il est dès lors uniquement possible d'y mettre les sacs taxés LEO, avec seulement certaines sortes de plastique !

Il trouve malheureux que le système ait été mis en place, alors qu'il n'y a rien de prêt pour traiter ces plastiques. En l'état actuel, *M. Eric Stoll* conseille de mettre ces plastiques à la poubelle (même s'il ne devrait pas dire ça), car au moins la commune reçoit une contre-partie pour les sacs STRID, alors que les sacs LEO bénéficient uniquement à une entreprise privée.

Si le syndic *M. Frédéric Rohner* admet que l'idée du tri du plastique peut être intéressante, il déplore le cafouillage amenant à cette nouvelle contrainte. Il aurait préféré un système géré par la STRID, plutôt que par une organisation privée (Cand-Landi, aujourd'hui entité d'Holcim Suisse, qui a tout intérêt à avoir du carburant pour les hauts fourneaux, notamment à Eclépens ! Une petite précision concernant les grands corps creux en plastique, il est toujours possible de les mettre dans la benne des encombrants.

- *M. Olivier Perret* nous fait part du constat déplorable des déchets sauvages qui sont en nette augmentation actuellement dans la commune, et regrette que même si des noms sont parfois trouvés, il ne soit pas possible de faire quelque chose ! Le ras-le-bol est vraiment grandissant au sein de la voirie, comme le souligne également le Municipal Eric Stoll !

- *M. Cyril Jeanneret* aimerait savoir si la route qui est défoncée au niveau de l'arrêt de bus vers la Brinaz, est communale ou cantonale : - *M. Eric Stoll* lui répond qu'elle est communale. Ce sera donc par le biais d'un préavis avec un montant non négligeable que nous pourrions envisager les travaux de réfection.

- *M. Jeanneret* aimerait également savoir ce qu'il en est des gares Travys qui ne seront plus desservies (dont celle de la Brinaz venant d'être refaite), à partir du nouvel horaire CFF. Le syndic *M. Frédéric Rohner* explique que Montagny s'en tire mieux que sa voisine Valeyres, car il nous reste la ligne de bus 602 desservant le village et Chamard à la fréquence du quart d'heure en semaine. Il est vrai qu'il n'y a rien le dimanche, ce que déplore le conseiller *M. Marcel Halter*. La discussion se poursuit, d'où il ressort qu'il y a des choix à faire en fonction de la fréquentation des différentes lignes.

Si nous voulions mettre en place une ligne de bus arrivant à Montagny le dimanche ou plus tard le soir, cela reviendrait cher à la collectivité, et nous n'avons pas le seuil critique nécessaire en terme de fréquentation.

Actuellement, tout n'est pas encore clair pour savoir si le train ou des bus remplissant le train, desserviront la Brinaz le dimanche, dès la fin de l'année !

- *M. Jean-Marc Cochet* aimerait savoir ce qu'il en est par rapport au changement de lampadaires : *M. Jean-François Ballif*, Municipal en charge de l'éclairage public, lui répond que si les travaux avaient bien débutés, il y a eu un gros couac, car les nouveaux lampadaires qui ont été installés ne sont pas

ceux qui avaient été commandés ! Lors de la commande, il avait été spécifié que les luminaires devaient avoir une surface plate et non pas bombée ! Les surfaces plates permettent un réglage plus précis du caractère focalisé de la lumière, ainsi que d'être plus facile d'entretien (nettoyage). Le fournisseur qui s'est trompé a essayé de négocier un rabais, afin que nous gardions les luminaires déjà installés. Nous n'avons pas été d'accord, car c'est un élément important du choix que nous avons fait. Il faudra donc changer tous les luminaires déjà posés, ce qui va entraîner un certain retard dans la planification des travaux.

- *M. Christian Cochet* avait relevé lors d'un Conseil précédent, la problématique de branchages dépassant sur la voie publique à la rue de la Riettaz, et malgré l'intervention du Municipal Jean-François Ballif qui a discuté avec le propriétaire, il constate que la haie n'a toujours pas été taillée ! *M. Jean-François Ballif* en prend bonne note et un courrier sera envoyé.

La parole n'étant plus utilisée,

la Présidente clôt la séance à 21h25 en invitant l'Assemblée au verre de l'amitié.

La Présidente



*Corinne Baltar*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*